



**PRÉFÈTE
DU GARD**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



**Direction départementale
des territoires et de la mer**

Le directeur

à

monsieur le Président du Syndicat Mixte du SCOT
sud Gard

1 rue du Colisée
30900 Nîmes

Nîmes, le 25/02/2022

**Service aménagement territorial sud et
urbanisme**

Affaire suivie par : LEONCEL Sandrine

Tél. : 04 66 62 64 01

sandrine.leoncel@gard.gouv.fr

**Objet : Avis sur le projet de la modification simplifiée n°1 du SCOT Sud
Gard**

Réf : SL/VG

Par délibération du 05/10/2020, vous avez prescrit la modification simplifiée °1 du SCot Sud Gard .

Conformément aux articles L143-33, L132-7 et L132-8 du code de l'urbanisme, vous m'avez transmis le dossier réceptionné dans nos services le 19/01/2022.

Cette procédure porte la prise en compte de la loi ELAN (Evolution du Logement, de l'Aménagement et du Numérique) qui renforce les compétences du SCOT en matière d'application de la loi littoral.

Cette modification a pour objet compléter le volet littoral du Scot Sud Gard, suite aux mesures de la loi Elan, en déterminant les critères d'identification des agglomérations, villages et des secteurs déjà urbanisés prévus à l'article L121-8 du code de l'urbanisme et en définir leur localisation.

Cette modification n appelle aucune observation de ma part.

En conclusion, j'émet un avis favorable au projet de modification du SCOT Sud Gard .

Le directeur départemental

André HORTH